

**COMPTE-RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2018 DU CONCOURS  
DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2018 le concours de gardien-brigadier de police municipale en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

		Postes	Candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité
<b>EXTERNE</b>		15	529	295	44.23 %	9.97/20	14/20
<b>INTERNE</b>	1 <sup>er</sup> Concours	9	42	34	19.05 %	11.55/20	12.00/20
	2 <sup>ème</sup> Concours	6	35	23	34.29 %	10.9/20	12.00/20
<b>TOTAL</b>		30	606	352	41.91 %		

➤ **Epreuves d'admission :**

		Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
<b>EXTERNE</b>		35	32 (91.43 %)	13/20	19 (6.4 %)
<b>INTERNE</b>	1 <sup>er</sup> Concours	19	19 (100 %)	12.50/20	8 (23.5 %)
	2 <sup>ème</sup> Concours	10	8 (80 %)	12.50/20	3 (13 %)
<b>TOTAL</b>		64	59		30 (8.5 %)

## STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

CDG des Landes	CDG partenaires	Autres
72 (11.88 %)	<b>476</b> <b>(78.55 %)</b>	58 (9.57 %)

➤ **Sexe :**

Hommes	Femmes
<b>390</b> (64.4 %)	216 (35.6 %)

Une très large majorité des candidats est issue des départements partenaires.

➤ **Préparation des candidats :**

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE			
			1 <sup>er</sup> CONCOURS		2 <sup>ème</sup> CONCOURS	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	5 %	26.2 %	26.5 %	12.5 %	-	-
Préparation personnelle	<b>72 %</b>	<b>63.2 %</b>	<b>58.8 %</b>	<b>75 %</b>	<b>87 %</b>	<b>100 %</b>
CNED	0.8 %	-	-	-	-	-
Aucune préparation	5.4 %	5.3 %	11.8 %	-	4.3 %	-
Non renseigné	16.8 %	5.3 %	2.9 %	12.5 %	8.7 %	-

➤ **Niveaux de diplôme :**

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE			
			1 <sup>er</sup> CONCOURS		2 <sup>ème</sup> CONCOURS	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau II (Licence) et plus	5.7 %	15.8 %	-	-	-	-
Niveau III (BTS)	11 %	15.8 %	11.8 %	-	8.7 %	-
Niveau IV (Bac)	<b>47.7 %</b>	<b>36.8 %</b>	<b>44.1 %</b>	<b>75 %</b>	<b>73.9 %</b>	<b>100 %</b>
Niveau V (CAP, BEP)	34.6 %	31.6 %	38.2 %	12.5 %	17.4 %	-
Niveau VI (sans diplôme)	0.7 %	-	5.9 %	12.5 %	-	-
Non renseigné	0.3 %	-	-	-	-	-

Une grande majorité des lauréats possède un niveau de diplôme largement supérieur au niveau requis (niveau V). 12 candidats ont bénéficié d'une équivalence de diplôme.

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les sujets ont été élaborés conjointement par les CDG organisateurs de ce concours. Les épreuves écrites ont eu lieu le 15 mai 2018 à Morcenx.

Ces épreuves ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Le concours se compose de deux épreuves d'admissibilités pour le concours externe, une seule pour les concours internes et de deux épreuves d'admission.

### ➤ Les épreuves d'admissibilité :

#### **CONCOURS EXTERNE :**

**1/ Rédaction d'un rapport** établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public. (durée : une heure trente; coefficient 3)

**2/ Réponse**, à partir d'un texte remis aux candidats, **à des questions** sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte. (durée : une heure ; coefficient 2).

#### **CONCOURS INTERNE :**

**1/ Rédaction d'un rapport** établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public. (durée : deux heures; coefficient 3)

### • Les résultats :

		Ecart de notes	Notes éliminatoires (inférieures à 5/20)	Notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne
<b>CONCOURS EXTERNE</b>	Rapport	De 0 à 18/20	11 (3.69 %)	152 (51.01 %)	10.22/20
	Questions	De 0 à 18.50/20	42 (14.24 %)	144 (48.81 %)	9.52/20
<b>CONCOURS INTERNE</b>	1 <sup>er</sup> concours : Rapport	De 6.44 à 16.50/20	0 (0 %)	27 (79.41 %)	11.55/20
	2 <sup>ème</sup> concours : Rapport	De 4.94 à 16.38/20	1 (4.35 %)	16 (69.57 %)	10.90/20

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

### • L'évaluation de l'épreuve de rapport du concours externe :

- Le rapport obéit à des règles de présentation strictes qu'il faut respecter.
- Les exigences en matière de rédaction sont importantes.
- Le rapport fait appel à des connaissances professionnelles.
- Le dossier peut comporter des éléments de contexte qu'il convient de prendre en compte.
- Le dossier comprend généralement certains textes juridiques, sans qu'ils soient exhaustifs sur le thème à traiter.

#### Les correcteurs relèvent :

- La rédaction du sujet a pu dérouter certains candidats néophytes.
- Le niveau des copies est relativement médiocre.
- Le cadre légal et les compétences du gardien-brigadier de police municipale sont peu maîtrisés.
- L'orthographe et le niveau rédactionnel sont faibles dans l'ensemble.
- Un quart des copies est de bonne qualité, ce qui reflète sans doute une préparation des candidats. 50 % des copies sont de qualité médiocre et un quart est très inférieur au niveau.

#### • L'évaluation de l'épreuve de questions du concours externe :

- Il s'agit de questions à partir d'un texte en rapport avec les réalités territoriales.
- Les questions de compréhension portent sur l'analyse et la reformulation des informations, mais elles peuvent également mobiliser la réflexion personnelle du candidat.
- Les réponses devront être correctement rédigées.

#### Les correcteurs relèvent :

- Le texte porte sur un sujet d'actualité.
- Le sujet est intéressant, aussi bien par la thématique que par les questions posées.
- Il est facilement appréhendable et comporte peu de difficultés.
- Les questions permettent d'évaluer les candidats sur des points essentiels de la langue française.
- Le niveau en expression et en orthographe est faible dans l'ensemble, d'où l'application de nombreuses pénalités.
- La compréhension du texte est souvent approximative.
- Quelques très bonnes copies.

#### • L'évaluation de l'épreuve de rapport du concours interne :

- Le rapport obéit à des règles de présentation strictes qu'il faut respecter.
- Les exigences en matière de rédaction sont importantes.
- Le rapport fait appel à des connaissances professionnelles.
- Le dossier peut comporter des éléments de contexte qu'il convient de prendre en compte.
- Le dossier comprend généralement certains textes juridiques, sans qu'ils soient exhaustifs sur le thème à traiter.

#### Les correcteurs relèvent :

- Le sujet est bien construit et laisse une marge d'initiative au candidat.
- Le niveau rédactionnel est relativement faible.
- Certains rapports manquent de formalisme et de structure.
- Des absences de justifications de l'action en référence au cadre légal.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 4 septembre 2018 à Mont de Marsan pour en délibérer.

Ces derniers passent, dans des conditions garantissant leur anonymat, **des tests psychotechniques non éliminatoires**, élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique.

Les membres du jury disposent lors de la première épreuve d'admission, pour aide à la décision, des résultats des tests passés par chaque candidat admissible.

Les tests psychotechniques se sont déroulés le 11 octobre 2018 à Mont de Marsan en présence du psychologue agréé auprès des tribunaux, membre du jury.

## ➤ Les épreuves d'admission :

Les épreuves physiques se sont déroulées au complexe sportif de la Cité verte à Hagetmau (Landes) avec l'appui des membres de la Fédération française d'athlétisme et de la Fédération française de natation.

Les épreuves orales d'entretien ont été conduites par le jury plénier à Mont de Marsan du 27 au 30 novembre 2019.

### **CONCOURS EXTERNE :**

#### Épreuve d'entretien :

Un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques. (durée : vingt minutes ; coefficient 3)

### **CONCOURS INTERNES :**

#### Épreuve d'entretien :

Un entretien avec le jury, à partir du dossier fourni lors de l'inscription, permettant d'apprécier le parcours du candidat, sa motivation et sa capacité à exercer des fonctions d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté.

Programme : Cette épreuve a pour objet de vérifier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, de vérifier la maîtrise par le candidat des notions sommaires sur la déontologie de la fonction ainsi que sur la répartition des rôles en matière de sécurité publique. Il doit aussi permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation et son aptitude à exercer les fonctions dévolues aux agents de police municipale.

Cette épreuve débute par un exposé du candidat de 5 minutes maximum.

(durée : vingt minutes dont un exposé liminaire d'au plus cinq minutes ; coefficient 2)

### **EPREUVES PHYSIQUES COMMUNES AUX TROIS VOIES D'ACCES (coefficient 1) :**

a) Une épreuve de course à pied : 100 mètres

b) Une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes :

- saut en hauteur
- saut en longueur
- lancer de poids : 6 kg pour les hommes et 4 kg pour les femmes
- natation : 50 mètres nage libre, départ plongé.

### • Les résultats :

			Ecart de notes	Notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne
<b>EXTERNE</b>		Entretien	De 5.50 à 19/20	25 (78.13 %)	12.57/20
		Epreuves physiques	De 5 à 15/20	7 (21.88 %)	9.19/20
<b>INTERNE</b>	<b>1<sup>er</sup> concours</b>	Entretien	De 9 à 17.50/20	15 (83.33 %)	13.06/20
		Epreuves physiques	De 6 à 13.50/20	9 (47.37 %)	9.88/20
	<b>2<sup>ème</sup> concours</b>	Entretien	De 7 à 16/20	4 (50 %)	10.63/20
		Epreuves physiques	De 6.50 à 16.50/20	3 (37.50 %)	9.44/20

Aucun candidat n'a été éliminé en raison d'une note éliminatoire à l'une de ces épreuves d'admission.

- Lors de l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- \* concours externe :

- La personnalité du candidat. Le jury a pris connaissance au préalable des résultats des tests psychotechniques du candidat.
- Les connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques (Etat et collectivités territoriales)
- La motivation tout au long de l'entretien : connaissance du métier et des missions dévolues au cadre d'emplois et motivation à intégrer le cadre d'emplois ainsi que la fonction publique territoriale.

- \* concours internes :

- L'exposé (5 minutes maximum) et les acquis de l'expérience du candidat
  - L'aptitude à exercer les missions :
    - notions sur la déontologie liée à la fonction
    - la répartition des rôles en matière de sécurité publique
    - les connaissances relatives au fonctionnement général des institutions publiques
  - La personnalité du candidat. Le jury a pris connaissance au préalable des résultats des tests psychotechniques du candidat.
  - La motivation tout au long de l'entretien : connaissance du métier et des missions dévolues au cadre d'emplois et motivation à intégrer le cadre d'emplois ainsi que la fonction publique territoriale.
- Préalablement à chaque entretien, le jury a pris connaissance du dossier, fourni par le candidat lors de l'inscription, permettant d'apprécier son parcours professionnel.

Les examinateurs relèvent :

Pour le concours externe, les candidats ont globalement bien préparé l'épreuve et ont révélé un niveau général élevé et de très bonnes connaissances du métier. Ils n'ont souvent pas été déstabilisés pour résoudre des mises en situation délicates.

Pour les concours internes, compte tenu du profil des candidats, le jury a été surpris du manque de préparation pour certains, y compris sur l'exposé de leur expérience professionnelle, ainsi que par la méconnaissance de l'environnement territorial.

- Lors des épreuves physiques, les examinateurs ont constaté un niveau très hétérogène et un manque de préparation évident pour certains candidats.

L'attention des candidats est attirée sur le risque de blessure que présente la participation à ces épreuves sans un minimum d'entraînement.

Le 30 novembre 2018, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

La réglementation rend possible le transfert de postes : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux différents concours pour un poste au moins et dans la limite de 15 % du total des postes ouverts, soit 4 postes pour ce concours. Dans cette limite, le jury décide de transférer 4 postes non pourvus au premier et au deuxième concours interne vers le concours externe. La totalité des postes est ainsi pourvue.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Madame Marie-Josée LAFITTE